

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-424 du 18 Décembre 1982

chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO,
Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
de l'intérim du Président de la République
pour compter du 19 Décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,
notamment son article 64,

VU le décret N°82-124 du 9 Avril 1982 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 64 de la Loi Fondamen-
tale, le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du
Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assu-
rera l'intérim du Président de la République pendant l'absence
du Chef de l'Etat pour compter du 19 Décembre 1982 et dès le
départ de la Délégation Présidentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 Décembre 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - CC du PRPB 4 - CP/ANR 6 - CPC + PPC 8 -
Ministères 28 - SGG 4 - SPD 2 - IGE et ses Sections 4 - Cab.
Mil. 1 JORPB 1